

## CONFERENCE DES MAIRES

Le 7 octobre 2020, la Conférence des Maires de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry s'est réunie, à Brasles, Salle Raymond Commun, sous la Présidence de Monsieur Etienne HAÏ, après convocation adressée le 1<sup>er</sup> septembre 2020. L'ordre du jour porte sur la présentation du projet de Redevance Incitative (RI). Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30.

Etaient présents :

COMMUNE	NOM	PRENOM	Présen	Absent
ARMENTIERES-SUR-	BOCQUET	Jean-Pierre	Présent	
AZY-SUR-MARNE	GLEIZE	Séverine	Présent	
BARZY-SUR-MARNE	BOHAIN	Jean-	Présent	
BELLEAU	LEBOULANGER	Emmanuel	Présent	
BEUVARDES	RICHARD	Catherine	Présent	
BEZU-SAINT-GERMAIN	GRADOS	Jean-Luc		Absent
BLESMES	SIMON	Martine	Présent	
BONNEIL	BOUCANT	Stéphanie		Absente
BONNESVALYN	FRÈRE	Stéphane	Présent	
BOURESCHES	FREX	Dominique	Présen	
BRASLES	CONTOZ	Julie	Présent	
BRECY	VARNIER	Vincent	Présent	
BRUMETZ	GUERIN	Hubert	Présen	
BRUYERES-SUR-FERE	FRAEYMAN	Fabien	Présent	
BUSSIARES	FRAEYMAN	Francis		Absent
CELLES-LES-CONDE	BEAUCHARD	Jordane		Absent
CHARTEVES	RICHARD	Pascal	Présent	Accompagné de M. AUGÉ, 2 <sup>ème</sup> adjoint
CHATEAU-THIERRY	EUGÈNE	Sébastien		Absent, représenté par REZZOUKI Mohamed et PERARDEL Christine
CHEZY-EN-ORXOIS	BARBIER	Maryvonne	Présent	
CHIERRY	SCLAVON	Jean-Marc	Présent	
CIERGES	BERECHE	Jean-Marie	Présent	
COINCY	ARNEFAUX	Alain	Présen	
CONDE-EN-BRIE	MOYSE	Dominique	Présent	
CONNIGIS	SALOT	Didier	Présent	
COULONGES-COHAN	STRAGIER	Véronique	Présent	
COURBOIN	RAHIR	Brigitte	Présent	
COURCHAMPS	DECOCK	Roland		Absent
COURMONT	DUJON	Régis	Présent	
COURTEMONT-	DURTHALER	Jacques		Absent
CREZANCY	MANGIN	Eric	Présent	
DHUY-ET-MORIN-EN-	MOROY	Alain	Présent	
DRAVEGNY	FERNANDEZ	Françoise	Présent	
EPAUX-BEZU	HAÏ	Etienne	Présent	
EPIEDS	CRENET	Didier		Absent
ESSÔMES-SUR-MARNE	BERGAULT	Jean-Paul		Absent excusé, représenté par BOUCHE Jean-Yves
ETAMPES-SUR-MARNE	MAGNIER	Jean-Luc	Présent	

ETREPILLY	POLIN	Jean-Pierre	Présent	
FERE-EN-TARDENOIS	ROSELEUX	Jean-Paul	Présent	
FOSSOY	LEDUC	Hervé		Absent
FRESNES-EN-TARDENOIS	CARPENTIER	Alain	Présent	
GANDELU	BOUDEVILLE	Denis	Présen	
GLAND	CARLIER	Michel	Présen	
GOUSSANCOURT	MOROY	Françoise	Présent	
GRISOLLES	PARADOWSKI	Clément	Présen	
HAUTEVESNES	LAZARO	Patrice	Présent	
JAULGONNE	MARICOT	Anne	Présent	
LA CROIX-SUR-OURCQ	GAUTIER	Ludovic	Présent	
LATILLY	FRAEYMAN	Georges	Présent	
LE CHARMEL	BAILLEUL	Martial	Présent	
LICY-CLIGNON	JUILLET	Jean-	Présent	
LOUPEIGNE	EGLOFF	Didier	Présent	
MAREUIL-EN-DOLE	DOMINGUES	Régine	Présent	
MEZY-MOULINS	JACQUIN	Claude	Présent	
MONTHIERS	SARROUY	Nicole	Présent	
MONTHUREL	VEROT	Vincent	Présent	
MONTIGNY-L'ALLIER	HENNION	Philippe	Présent	
MONTIGNY-LES-CONDE	VERDOOLAEG	Georges	Présent	
MONTLEVON	GUÉDRAT	Nelly	Présent	
MONT-SAINT-PÈRE	CORDIVAL	Gilles	Présent	
NANTEUIL-NOTRE-	FOULON	Didier	Présent	
NESLES-LA-MONTAGNE	AMELOT	Stéphan	Présent	
NEUILLY-SAINT-FRONT	BINIEC	Françoise	Présent	
NOGENTEL	BUREL	Régis	Présent	
PARGNY-LA-DHUYS	VAUDÉ	Gaëlle	Présent	
PASSY-SUR-MARNE	NAVARRE	Alain	Présent	
PRIEZ	BAHU	Yves		Absent
REUILLY-SAUVIGNY	SAROUL	Daniel	Présent	
ROCOURT-SAINT-	LEVEQUE	Yves	Présent	
RONCHERES	BANDRY	Jean-Pierre	Présent	
ROZET-SAINT-ALBIN	VIET	Antoine	Présent	
ROZOY-BELLEVALLE	BOLLAERT	Pascal	Présent	
SAINT-EUGENE	PEUGNIEZ	Michaël	Présent	
SAINT-GENGOULPH	PANTOUX	Jean-Luc	Présent	
SAPONAY	JADCZAK	Jean-Marie	Présent	
SERGY	POIX	Patrick	Présent	
SERINGES-ET-NESLES	FERNANDEZ	Didier	Présent	
SOMMELANS	DELERUE	Jean-Marc		Absent
TORCY-EN-VALOIS	PASCARD	Dominique	Présent	
TRELOU-SUR-MARNE	GIRARDIN	Daniel	Présent	
VALLEES-EN-	LAHOUATI	Bruno	Présent	
VERDILLY	JOURDAIN	Gilles		Absent
VEZILLY	FERRY	Sophie	Présent	
VICHEL-NANTEUIL	LARCHÉ	Marie-	Présent	
VIFFORT	BANDRY	Didier		Absent
VILLENEUVE-SUR-FERE	HURISSET	Michèle		Absente
VILLERS-AGRON-	FERRY	Xavier		Absent, excusé
VILLERS-SUR-FERE	DELEANS	Dominique		Absent

Diaporama joint.

Le Président, Etienne Haÿ, puis le Vice-président en charge de la Redevance Incitative(RI), Mohamed Rezzouki accueillent les Maires.

Le Vice-Président, Claude Jacquin et la cheffe de projet, Sophie Tiphaine, sont présents à l'éstrade.

Le cabinet d'étude Citexia accompagne la collectivité à la mise en œuvre de la RI. Madame Courbet anime la présentation annexée au présent compte rendu.

### **PARTIE 1 – Le service public de gestion des déchets vu par les usagers AUJOURD'HUI**

*Présentation des slides 3 à 12 par Sylvie Courbet.*

*Échanges au terme de la présentation :*

**Question/Intervention :** Pourquoi la distinction du coût moyen collectif / pavillonnaire n'est pas faite sur le territoire en RI alors que c'est le cas pour le territoire en TEOM ?

**Réponse :** Cela s'explique parce qu'il y a très peu d'immeubles sur le territoire de la 4CB. Ils sont facturés sur des bacs collectifs plus gros qu'en pavillonnaire et la facture est divisée entre les appartements par le gestionnaire de l'immeuble, au même titre qu'une autre charge collective. La répartition n'étant pas connue, il n'est pas possible de faire une moyenne et une dispersion de ces factures en collectif.

### **PARTIE 2 – Le service public de gestion des déchets vu par les usagers DEMAIN**

*Présentation des slides 13 à 21 par Sylvie Courbet.*

*Échanges au terme de la présentation :*

**Q/I :** Pourquoi la possibilité d'avoir un système bonus /malus dans la facturation n'a pas été abordée ?

**R :** La façon précise dont va être structurée la grille tarifaire va être étudiée en comité de pilotage. Aujourd'hui, il s'agit d'étudier les changements impliqués par la RI. Les chiffres présentés tout à l'heure se basent sur le modèle de l'ex 4CB puisqu'il faut bien prendre des hypothèses pour étudier les variations, mais cela ne sera sans doute pas les grilles tarifaires finales telles qu'elles seront pratiquées.

**Q/I :** Les forfaits ont-ils tendance à évoluer à la hausse ?

**R :** La variation des tonnages a un impact sur la mise en œuvre du service et sur le coût de traitement des déchets. Quoi qu'il en soit, les coûts augmentent donc le forfait devra augmenter tous les ans, ne serait-ce que pour gérer l'inflation et l'augmentation de la TGAP (taxe généralisée sur les activités polluantes).

**Q/I :** Un passage pour les bacs jaunes tous les 15 jours semble insuffisant.

**R :** Une collecte tous les 15 jours pour les déchets recyclables reflète le schéma majoritaire au niveau national. Cependant, la taille des bacs sera adaptée pour chaque foyer, ce qui va être fait par le prestataire chargé de la campagne d'adaptation des bacs.

**Q/I :** Du personnel supplémentaire est-il prévu pour l'enlèvement des dépôts sauvages ?

**R :** La question des dépôts sauvages sera, elle aussi, traitée par le comité de pilotage pour savoir quels moyens la collectivité souhaite mettre en place sur cette question et quelle sera la répartition des rôles entre les communes et l'Agglo. Il y a plusieurs sujets : le ramassage, la prise en charge du traitement et la question de la recherche des responsabilités et de la capacité à générer des sanctions. Cela relève donc des pouvoirs de police qui peuvent être répartis entre les communes et l'Agglo. Aujourd'hui, ces questions ne sont pas tranchées.

**Q/I :** Pourquoi les déchets ne sont-ils pas limités en amont de la mise sur le marché ?

**R :** Au niveau national, il existe des filières REP (Responsabilité Elargie du Producteurs) qui doivent collecter auprès des producteurs de déchets (emballages, papiers, électroménager, meuble,...) une cotisation, dont le montant est fixé selon un barème tenant compte du poids et de la recyclabilité du produit. Une partie de ces cotisations est reversée à ceux qui organisent le recyclage, comme les collectivités. Les recettes perçues ne couvrent qu'une partie du coût que génère le tri des déchets pour la collectivité. Cela explique l'écart entre le budget à recouvrir et le montant à prélever auprès des usagers.

Par ailleurs, la législation incite les metteurs sur le marché à gérer leurs déchets, mais cela reste marginal. Par exemple, les supermarchés d'une certaine surface ont l'obligation de mettre en place des tables de désempilage pour que les clients y laissent les suremballages.

**Q/I :** Sur l'ex 4cb, les dépôts sauvages augmentent les six premiers mois suivants la facturation, et le phénomène s'estompe ensuite. On constate des dépôts sauvages partout, que la RI soit mise en place ou non.

**R :** Malgré cela, la question sera très souvent posée par la population qui associe la tarification incitative à des comportements déviants. Pour bien traiter ce sujet, il faut le maîtriser. La difficulté est qu'on ne sait pas quantifier les dépôts sauvages. C'est pourquoi, un recensement des dépôts sauvages sur le territoire va être fait en fin d'année, avant la mise en place du nouveau mode de financement. Il s'agit d'identifier leur nature, leur quantité et leur localisation. Bien souvent, il s'agit de déchets professionnels ou liés à des travaux ou déménagements, mais ce ne sont pas des ordures ménagères. Le lien avec le nouveau mode de financement n'est donc pas direct.

En revanche, on retrouve très souvent des ordures ménagères au pied des bornes ou dans les corbeilles de rue. Il faudra être attentif sur ces points.

**Précision :** Le recensement des dépôts sauvages permettra d'identifier les dépôts persistants et ceux qui sont liés à la mise en place de la RI. Le concours de chacun des maires en matière de pouvoir de police sera nécessaire pour traiter cette question.

**Q/I :** Il a été dit que le montant de la Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes (TGAP) sera de 65 €/tonne en 2025. Quel est son montant aujourd'hui ?

**R :** En enfouissement, son montant est de 25 € / tonne, soit une augmentation de 40 € d'ici à 2025. Sur le tonnage actuel, la TGAP représentera 1 000 000 d'euros en 2025. S'y ajouteront les coûts de traitement. En considérant seulement la TGAP, réduire les ordures ménagères de 20 ou 30 % permet une baisse des coûts de 200 000 ou 300 000 €. Le montant de la TGAP dépend aujourd'hui des performances de centre d'enfouissement. En 2025, il sera uniformisé.

**Q/I :** Des collectivités ont-elles trouvé une solution au problème de dépôts au pied des points d'apport volontaire ?

**R :** Il est conseillé de surveiller ces points très régulièrement et de façon renforcée au démarrage pour s'assurer que les points sont toujours propres et pour évacuer rapidement des dépôts. Par ailleurs, l'usage de ces bornes nécessite un temps d'adaptation pendant lequel l'utilisateur doit être accompagné par des actions de communication et de sensibilisation. Celles-ci doivent être régulières, compte tenu du turn-over important en collectif.

**Q/I :** Le comité de pilotage devra trouver une solution contre les usagers qui bloquent la trappe des points d'apport volontaire pour y déposer beaucoup de déchets et ne badger qu'une seule fois.

**R :** Il n'y a pas de craintes à avoir sur ce point puisque les bornes sont équipées de système de tambour donc le volume qu'on peut y mettre est limité.

**Q/I :** Comment va être comptabilisée la production des déchets des entreprises de restauration ?

**R :** Les entreprises de restauration, comme les administrations et autres bâtiments publics (aujourd'hui exonérés de TEOM) seront traités comme les ménages puisque chacun paie pour le service rendu. Ils auront leur propre bac et paieront en fonction du nombre de levées. L'objectif est que cela amène des nouvelles organisations pour mieux trier les déchets à des endroits où on y pensait pas : la cantine, les cimetières, le compostage des biodéchets de restaurant,...

### **PARTIE 3 – Les enjeux du mandat : impact financier pour les usagers, acceptation de la population et calendrier de mise en œuvre**

*Présentation des slides 22 à 33 par Sylvie Courbet.*

*Les chiffres présentés en conférence des maires n'ont pas été repris dans le compte rendu. En effet, il n'est pas possible de communiquer sur ces chiffres parce qu'ils peuvent changer en fonction du nombre de redevables réel. Communiquer la grille tarifaire maintenant engendrerait d'importants mécontentements si finalement, les prix sont plus élevés parce qu'il y a moins de redevables qu'estimé.*

*Les montants réels seront retravaillés avant l'adoption de la grille définitive et au terme de la campagne d'adaptation des bacs, quand sera connu le nombre et le type d'utilisateurs sur le territoire.*

*Échanges au terme de la présentation :*

**Q/I :** L'habitant moyen qui produit la même quantité de déchet paiera plus à la campagne qu'en ville : une augmentation a été annoncée pour 60 % des ménages dans le pavillonnaire et pour 50 % des ménages dans le collectif. Pourquoi ?

**R :** Cette donnée dépendra de la structure tarifaire retenue. Pour les habitants en collectif ou en pavillonnaire, le coût variera en fonction du tarif du dépôt en point déchets. Il s'agit d'un arbitrage que devra faire le comité de pilotage. A noter que les usagers en collectif paient globalement moins aujourd'hui que ceux en pavillonnaire. Il faut être attentif à ne pas faire tripler ou quadrupler leur facture. De plus, en habitat collectif, l'accès aux actions de réduction des déchets est plus difficile (compostage, achat en gros,...) et la déchèterie est beaucoup moins utilisée.

**Q/I :** Les comparaisons entre la facture TEOM et RI ne sont pas pertinentes puisqu'on n'est pas dans la même philosophie.

**R :** Effectivement, les assiettes de facturation ne sont pas comparables, foncier bâti d'un côté et production de déchets de l'autre.

**Q/I :** Les impayés sont-ils compris dans les calculs présentés ?

**R :** 2 % d'impayés ont été intégrés dans les calculs, ce qui est au-dessus de ce qui est constaté le plus souvent lorsqu'il y a une bonne gestion interne et une bonne relation avec le Trésor Public.

**Q/I :** Il avait été annoncé aux habitants de l'ex 4CB que le forfait 26 levées serait temporaire, le temps de s'habituer à ce nouveau mode de financement. Il était ensuite prévu de diminuer le nombre de levées forfaitaires. Si l'Agglo opte pour le même forfait, certains habitants ne verront pas le bénéfice de leurs efforts.

**R :** Le comité de pilotage va travailler sur la structure de la grille tarifaire, mais il faut savoir que quel que soit le nombre de levées comprises dans le forfait, la majorité des habitants se repositionne sur ce nombre de levées. Aussi, le montant de la facture moyenne sera à peu près le même puisque le montant à financer reste identique.

**Précision :** Il est difficile de proposer un forfait en dessous de 26 levées pour le lancement de la RI puisque ça correspond à une collecte tous les 15 jours, ce qui est déjà une nouvelle habitude à prendre. Par contre, la commission pourra se pencher sur un bonus pour récompenser un peu ceux qui font déjà des efforts.

**Q/I :** Un incinérateur permettrait-il d'avoir une TGAP plus faible ?

**R :** La TGAP en incinération n'est pas la même qu'en centre de stockage. Cependant, la décision d'un incinérateur dépend du centre de traitement et nécessite d'avoir une ville de taille importante pour assurer un réseau de chaleur performant. C'est une vraie réflexion à mener avec Valor'Aisne.

**Q/I :** Cette redevance a-t-elle un caractère incitatif alors que pour la majorité des usagers, la facture va augmenter ?

**R :** Effectivement, le terme de redevance incitative est trompeur et il est possible d'en changer. C'est le choix qu'ont fait d'autres territoires, ce qui permet aussi de marquer le tournant qu'est la mise en place de ce nouveau mode de financement. Mais quel que soit le nom, l'augmentation des coûts est inévitable. Le service déchet a ses propres charges qui évoluent, donc il faut faire évoluer la facture de l'utilisateur. Il y a aussi des enjeux environnementaux à porter.

**Q/I :** A-t-il été envisagé de l'apport volontaire en milieu rural, comme cela existe dans d'autres pays ?

**R :** La politique suivante a été appliquée : en habitat collectif, un point d'apport volontaire pour 20 logements. En zones rurales ou centres bourgs historiques (Neuilly St Front et Fère en Tardenois), là où il n'y a pas la possibilité de stocker les bacs ou pour répondre à des contraintes de collecte, des points d'apport volontaire vont être installés. En zone touristique, on voit beaucoup d'apport volontaire, mais en zone rurale, le point d'apport volontaire est peu développé.

**Précision :** Le bac permet une meilleure responsabilisation de l'utilisateur face à sa production de déchets.

**Q/I :** Comment les résidences secondaires vont-elles être facturées ?

**R :** On sait que, par nature, les usagers en résidences secondaires vont produire des déchets différemment des usagers en résidence principale. Une adaptation du forfait est possible. La question sera abordée en comité de pilotage.

**Q/I :** L'adaptation de la taille des bacs en fonction de la taille du foyer est-elle déjà fixée ?

**R :** La grille de dotation des bacs a été proposée au comité de pilotage du mois de février. Elle se base sur les recommandations de Citéo et de l'Ademe pour les territoires en RI avec extensions des consignes de tri à tous les plastiques.

Par contre, le comité de pilotage doit se positionner sur le libre choix ou non du ménage face à la grille de dotation.

**Q/I :** Comment vont être gérés les déchets dans les cimetières ?

**R :** En général, beaucoup de bacs sont affectés aux cimetières. Mais lorsque ces bacs sont facturés, on cherche à optimiser le tri. Par exemple, à Mézy-Moulins, un bac de 240 litres, une zone de compostage et une zone d'échange des pots de fleurs ont remplacé un bac de 660 litres. Grâce à ce changement, le bac est collecté toutes les cinq semaines seulement et les habitants viennent chercher du compost.

**Précision :** L'Agglo accompagne individuellement les communes pour la mise en place du tri dans les cimetières. Les maires sont invités à contacter le service déchets pour cela.

**Q/I :** Sur l'ex 4CB, il a été observé que les ordures ménagères sont présentées en même temps que la collecte des sacs jaunes, ce qui déséquilibre la collecte d'une semaine à l'autre. Cette économie pour le prestataire a-t-elle été prise en compte dans le nouvel appel d'offre ?

**R :** L'entreprise Eco déchets a été retenue pour la collecte des ordures ménagères et recyclables. Elle est peu connue dans la région, mais vient d'Alsace et est spécialiste de la redevance incitative. Elle a donc certainement ce retour d'expérience et l'a intégré dans ses prix.

**Q/I :** Comment cela se passe lorsque le lecteur de puce du camion est en panne ?

**R :** Le prestataire actuel a un camion de secours. De plus, le nouveau prestataire est équipé d'un système en mode dégradé qui permet de lire la puce à la main si le système de lecture du camion dysfonctionne.

*Présentation des slides 34 à 37 par Mohamed Rezzouki.*

Monsieur Rezzouki rappelle que tous les maires sont concernés par la mise en place de ce projet et que la hausse de la facture devra être supportée par la majorité des ménagers, en collectif et en pavillonnaire. Ensemble, les communes et l'Agglo devront faire accepter à la population ce nouveau mode de financement.

Il souligne la difficulté de réaliser une facturation à blanc compte tenu du calendrier contraint. Pourtant, la facturation à blanc est un outil de communication essentiel.

*Présentation des slides 38 à 40 par Sylvie Courbet.*

*Point d'attention sur le calendrier de mise en œuvre :*

*Réglementairement, la RI doit être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022 puisque l'Agglo avait 5 ans pour harmoniser son mode de financement.*

*La difficulté est que ce délai ne laisse pas le temps à la population de s'imprégner du nouveau mode de financement et des nouvelles habitudes qu'il implique, alors que c'est un bouleversement fort.*

*Au-delà de la communication auprès de l'habitant, il y a une pression sur les services pour mettre techniquement en œuvre le projet à marche forcée : adapter les bacs chez l'utilisateur, avoir une base de données fiable et lancer une facturation avec le moins d'erreurs possible.*

*L'Agglo n'est pas la seule collectivité face à cette difficulté, notamment parce que de nombreux territoires ont souhaité avoir une réaffirmation politique pour un sujet si important. Les instances déchets ont été alertées, mais pour le moment, rien ne laisse pressentir qu'un délai supplémentaire sera accordé.*

Le Président rebondit sur cette difficulté face au calendrier de mise en œuvre et indique que les élus seront de nouveau sollicités sur cette question, avant de les remercier pour leur participation.



Monsieur le Président lève la séance à 20h40.

Le Président,

Etienne HAÿ



